



Visa humanitaire (article 9)

Contrôle ambassade	Contrôle demandeur	Doc. N°	Original / Copie	Description du document
		1	Original	Cette liste de contrôle , avec les cases cochées et les documents dans l'ordre de cette liste de contrôle.
		2	Copie	E-mail de confirmation imprimé, indiquant que vous avez un rendez-vous pour votre demande de visa.
		3	Original + copie	Formulaire de demande de visa dûment rempli. Signé et daté sur la dernière page du formulaire. Le formulaire peut être imprimé après avoir rempli les données sur https://visaonweb.diplomatie.be/ .
		4	Original	Deux photos d'identité récentes (3,5 * 4,5 cm sur fond blanc)
		5	2 set de copie	Preuve du paiement de la redevance : vérifiez le montant exact qui doit être transféré à l'Office des étrangers à Bruxelles : IBAN : BE57 6792 0060 9235 BIC : PCHQBEBB Banque : BPOST NV, Muntcentrum (zonder nr.), 1000 Bruxelles Bénéficiaire : FOD Home Affaires Référence de paiement : Nom_Prénom_Nationalité_Anniversaire (JJMMAAAA), (= date de naissance du demandeur)
		6	Original + copie	Un passport avec une validité d'au moins 12 mois. Le passeport doit avoir au moins 2 feuilles de pages vides pour coller le visa. Copie des pages de données personnelles (cela inclut la page de signature) et copie du visa Schengen précédent (le cas échéant)
		7	2 set de copie	Pour les ressortissants indonésiens/timorais : copie de la carte d'identité Pour les étrangers : titre de séjour : KITAS, KITAP, Visa Sosial Budaya, etc.
		8	Original + copie	Lettre de motivation précisant les arguments pour demander ce visa, et pourquoi en Belgique (situation familiale, professionnelle et socio-économique dans le pays d'origine, relation familiale avec la personne à rejoindre en Belgique et/ou raisons pour venir en Belgique). La lettre de motivation doit être datée et signée par l'appliquant.
		9	Original + copie	Acte de naissance délivré < 6 mois (apostillé) Pour les démarches d'Apostille, voir ici
		10	Original + copie	Preuve de la relation familiale (acte de naissance/de mariage, composition de ménage) (apostillé) ou

				Copie du passeport du membre de famille résidant en Belgique, le cas échéant Pour les démarches d'Apostille, voir ici
		11	Original + copie	Preuve de l' état civil (Surat Keterangan Belum Menikah, acte de divorce, acte de décès de l'époux/se précédent/e, etc.) (apostillé) Pour les démarches d'Apostille, voir ici
		12	Original + copie	Preuve des moyens de subsistance stables, réguliers et suffisants du membre de famille résidant en Belgique : Attestation de composition de famille + bulletins de salaire des 12 derniers mois / dernière déclaration d'impôt sur le revenu pour les professionnels / pensions / ¹
		13	2 set de copie	Preuve que le membre de famille en Belgique a une police d' assurance maladie couvrant les frais médicaux en Belgique pour lui et sa famille (mutuelle)
		14	2 set de copie	Carte de séjour belge (titre de séjour) + Copie du carte d'identité du membre de famille résidant en Belgique
		15	2 set de copie	Preuve que le membre de famille résidant en Belgique a un logement suffisant en Belgique : Preuve d'enregistrement du contrat maison/appartement ou preuve d'achat
		16	Original + copie	Casier judiciaire (apostillé), uniquement pour les adultes > 18 ans Voir ici pour casier judiciaire en Indonésie . Voir ici pour casier judiciaire au Timor Oriental .
		17	Original + copie	Certificat médical attestant l'absence de maladies pouvant mettre en danger la santé publique. Le formulaire doit être signé et tamponné par un des médecins agréés et n'est valable que 6 mois à compter de la date d'émission. Voir liste des médecins . Si pas signé par un medecin agréé, le certificat doit etre légalisé. Pour la légalisation, voir ici
		18	Original	Frais de traitement de Visa D : voir le dossier pdf en tarifs consulaires (les frais de traitement se sont pas remboursable en cas de retrait de la demande ou d'un refus)

¹ details on <https://dofi.ibz.be/fr/themes/faq/court-sejour/moyens-de-subsistance-suffisants/moyens-de-subsistance-personnels> (FR) or <https://dofi.ibz.be/nl/themes/faq/court-sejour/moyens-de-subsistance-suffisants/persoonlijke-bestaansmiddelen> (NL);

J'AI ÉTÉ INFORMÉ QUE :

- Mon passeport sera conservé pendant toute la durée du traitement du visa ;
- Les documents doivent être présentés en néerlandais, français, allemand ou anglais. Si dans une autre langue, ils doivent être traduits par un traducteur assermenté ;
- Des documents supplémentaires peuvent être demandés ;
- Ma demande ne pourra être traitée que lorsque le dossier soumis sera complet ;
- Les documents originaux seront restitués en fin de procédure.

POUR LES MINEURS, une demande séparée est nécessaire avec tous les documents énumérés (sauf certificat de mariage).



Si l'enfant est issu d'un précédent partenariat, un document complémentaire est à fournir :

- si garde partagée : une lettre de consentement officielle et légalisée originale de l'autre parent
- si garde exclusive : un document légal et légalisé de garde exclusive.

Signature:

